

COMPLEMENT AU DOCUMENT DE REFERENCE

Le présent complément a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 18 juin 1999 sous le numéro R. 99-281 (enregistrement complémentaire). Il annule et remplace le complément enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 21 mai 1999 sous le numéro R. 99-220 (enregistrement complémentaire). Il complète le document de référence enregistré par la Commission des Opérations de Bourse le 9 avril 1999 sous le numéro 99-081. Celui-ci ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

Avertissement : la Commission des Opérations de Bourse attire l'attention du public sur le fait que le Directoire de Paribas a considéré, compte tenu des diverses offres en cours sur Paribas et la Société Générale, que les conditions d'un rapprochement sont suffisamment réunies. En conséquence, il a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver la dotation dans les comptes de l'exercice 1998 d'une provision pour coûts de restructuration et d'intégration d'un montant net d'impôt de 400 millions d'Euros. L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 7 juin 1999, a approuvé cette proposition. Si le rapprochement entre la Société Générale et Paribas ne se réalisait pas, la provision serait reprise dans les comptes de l'exercice 1999.

Ce complément est encarté au document de référence, enregistré par la COB le 9 avril 1999 sous le numéro 99-081, qui est tenu à la disposition du public.

Les documents « Assemblée Générale Ordinaire » et « Rapport Annuel » font partie du document de référence.

Partie I COMPLETANT LE DOCUMENT « ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE »

I-1 Note complémentaire au document « Assemblée Générale Ordinaire »

Compte tenu des offres publiques d'échange présentées par la Banque Nationale de Paris sur les titres de Paribas et de la Société Générale le 9 mars 1999 au soir, la date de l'Assemblée Générale Annuelle de Paribas initialement prévue le 1^{er} Avril 1999 a été reportée.

Le Directoire a décidé le 11 mai 1999 de convoquer l'Assemblée Générale annuelle, pour une réunion le 7 juin 1999. L'ordre du jour est celui figurant dans l'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 1^{er} mars 1999, pages 1335 et 1336, et reproduit en page 52 du document « Assemblée générale ordinaire » du document de référence

En ce qui concerne la première résolution soumise à l'Assemblée, le Directoire a considéré, compte tenu des diverses offres publiques en cours, que les conditions d'un rapprochement sont suffisamment réunies.

Toutes les études faites au cours des derniers mois sur les conséquences d'un rapprochement notamment en matière de systèmes informatiques, de développement de nouveaux modes de distribution, de formation du personnel, ont confirmé l'estimation des coûts qui résulteront de ce rapprochement.

La proposition faite à l'Assemblée Générale de constituer une provision pour coûts de restructuration a donc été maintenue.

Si l'opération de rapprochement avec la Société Générale ne se réalisait pas, la provision serait reprise dans les comptes de 1999.

Le Directoire a donc proposé, comme prévu dans son rapport (en page 6 du document « Assemblée Générale Ordinaire ») et dans le projet de première résolution, de constituer une provision pour coûts de restructuration et d'intégration, d'un montant de 400 millions d'Euros après impôt. Cette provision est visée pages 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 49, 50, 52 et 53 du document « Assemblée Générale Ordinaire ». En conséquence, le Directoire a amendé la rédaction de la première résolution (cf. point I-2 du présent complément)

L'Assemblée du 7 Juin 1999 a approuvé cette résolution ; les comptes sociaux et leurs annexes (notamment la note n°1 et les notes au pied du bilan et du compte de résultat) ont été modifiés en conséquence (cf. point I-3 du présent complément).

Les comptes consolidés de 1998 intègrent cette provision, visée pages 49, 62, 66, 67 , 69, 99 , 101, 102, 117 du document « Rapport Annuel » (cf. partie II du présent complément).

Par ailleurs, le Directoire a décidé le 30 mars 1999 la distribution d'un acompte sur dividende d'un montant net de 2,50 Euros par action à valoir sur la distribution au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1998. Cet acompte a été mis en paiement le 28 mai 1999 et correspond au dividende visé pages 4 et 63 du document « rapport annuel ». La rédaction de la seconde résolution a été amendée en conséquence (cf. point I-2 du présent complément). La résolution ainsi amendée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 1999. Cet acompte correspond à la totalité du montant du dividende .

Enfin, il est prévu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire postérieurement à l'Assemblée Générale Annuelle dont l'ordre du jour et les projets de résolution figurent dans des documents annexes. Il en est de même d'une Assemblée des titulaires de droits de vote double. Aucune date n'est fixée à ce jour pour leur convocation.

I- 2- TEXTE DES RESOLUTIONS AMENDEES

Les premières et deuxièmes résolutions figurant en pages 53 et 54 du document « Assemblée Générale Ordinaire » sont amendées comme suit :

I.2.1 PREMIERE RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1998.

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 1998 et du compte de résultats de l'exercice 1998 tels qu'ils ont été arrêtés par le Directoire le 17 février 1999 - sans prise en compte de la provision pour coûts de restructuration que nécessiterait une opération de rapprochement - dont il résulte un bénéfice net après impôts de l'exercice 1998 de 1.182.770.000,33 Euros (7.758.462.611,07 Francs),

Après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et en particulier sa déclaration selon laquelle les conditions d'un rapprochement sont suffisamment réunies, compte tenu des diverses offres publiques,

Après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux comptes et des observations du Conseil de Surveillance,

Décide, sur la proposition du Directoire, la constitution d'une provision pour coûts de restructuration de 400.000.000 Euros (2.623.828.000 Francs),

Approuve, en conséquence, le bilan au 31 décembre 1998 et le compte de résultats de l'exercice 1998 après constitution de cette provision et arrête le bénéfice net après impôts de l'exercice 1998 à 782.770.000,33 Euros (5.134.634.611,07 Francs).

I.2.2 DEUXIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'affecter le bénéfice de l'exercice 1998 et de fixer à 2,50 Euros (16,40 Francs) le dividende net par action (soit 3,75 Euros – 24,60 Francs - avec l'avoir fiscal de 50 % et 3,63 Euros – 23,78 Francs – avec l'avoir fiscal de 45 %).

L'Assemblée Générale fixe, conformément à l'article 31 des statuts, l'affectation des résultats de la manière suivante :

	Soit (en Euros)	Equivalent en Francs
– bénéfice net de l'exercice	782.770.000,33	5.134.634.611,07
– report à nouveau antérieur	225.258.955,03	1.477.601.883,63
Total	1.008.028.955,36	6.612.236.494,70
– dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	539.668.435,89	3.539.992.882,00
– dividende	404.436.332,50	2.653.102.341,20
– report à nouveau	63.924.186,97	419.141.271,50
Total	1.008.028.955,36	6.612.236.494,70

L'Assemblée Générale fixe le dividende net de l'exercice à 2,50 Euros par action auquel s'ajoutera, le cas échéant, selon les bénéficiaires :

- un avoir fiscal de 1,25 Euro, représentant 50 % du dividende net, portant le revenu global à 3,75 Euros ;

- ou un avoir fiscal de 1,13 Euro, représentant 45 % du dividende net, portant le revenu global à 3,63 Euros.

Le versement d'un acompte d'un montant net par action de 2,50 Euros, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1998 et à valoir sur la distribution de cet exercice, ayant été décidé par le Directoire du 30 mars 1999, avec mise en paiement le 28 mai 1999, il ne sera versé aucun complément de dividende.

Le montant correspondant aux actions auto-détenues à la date de la mise en paiement de l'acompte, ainsi que le montant auquel des actionnaires auraient éventuellement renoncé seront affectés au compte de « report à nouveau ». Par ailleurs, l'Assemblée Générale autorise le Directoire à prélever sur le compte de « report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer l'acompte sur dividende aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement de cet acompte.

Il est rappelé que le revenu global au titre des trois derniers exercices, exprimé en francs, s'établissait ainsi :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Montant total distribué	Revenu global	Dividende distribué	Impôt payé au Trésor
1995	40.172.728 act. " A " 2.526.857 act. " B " 773.143 CIP	- 31.585.712,50 9.664.287,50	- 18,75 18,75	- 12,50 12,50	- 6,25 6,25
1996	52.224.544 act. " A " 3.415.401 act. " B " 874.596 CIP	731.143.616,-- 47.815.614,-- 12.244.344,--	21,-- 21,-- 21,--	14,-- 14,-- 14,--	7,-- 7,-- 7,--
1997	53.324.769 act. " A " 3.415.401 act. " B " 874.596 CIP	717.218.143,05 56.793.149,55 907.310,10	20,18 20,18 20,18	13,45 13,45 13,45	6,73 6,73 6,73

I – 3 COMPTES SOCIAUX AVEC INCORPORATION DE LA PROVISION POUR RESTRUCTURATION TELS QU’ILS ONT ETE ADOPTES PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

COMPTE DE RESULTAT

*après constitution de la provision pour coûts de restructuration et d’intégration
décidée par l’Assemblée Générale du 7 juin 1999*

en millions d’Euros	Notes	1998	1997
Intérêts et produits assimilés	4	10 102	6 082
Intérêts et charges assimilées	5	- 9 174	- 5 889
Commissions nettes	6	245	245
Produits nets sur opérations financières et divers	7	1 220	1 332
PRODUIT NET BANCAIRE		2 393	1 770
Autres revenus nets		- 9	- 5
Cessions d’immobilisations et de titres de participation	9	643	- 15
Dotations et reprises de provisions sur titres de participation	10	93	19
PRODUIT GLOBAL D’EXPLOITATION		3 120	1 769
Charges générales d’exploitation	11	- 1 589	- 1 242
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		- 85	- 70
RESULTAT BRUT D’EXPLOITATION		1 446	457
Excédent des dotations sur les reprises de provisions d’exploitation	12	- 281	- 366
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		1 165	91
Impôt sur les sociétés	13	18	27
RESULTAT NET AVANT PROVISION POUR COÛTS DE RESTRUCTURATION ET D’INTEGRATION		1 183	118
Provision pour coûts de restructuration et d’intégration nette d’impôt	1	- 400	0
RESULTAT NET		783	118

BILAN

*après constitution de la provision pour coûts de restructuration et d'intégration
décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999*

ACTIF	Notes	1998	1997
en millions d'Euros			
Opérations de trésorerie et interbancaires	14	39 782	18 860
Opérations avec la clientèle et de crédit-bail	15	29 274	25 892
Titres reçus en pension livrée	17	59 774	46 043
Titres de transaction	18	51 103	34 560
Titres de placement	19	7 248	8 966
Titres d'investissement	20	1 967	1 696
Autres comptes d'opérations sur titres	22	661	937
Titres de participation	23	10 356	3 323
Immobilisations	24	371	322
Actions propres	25	404	0
Comptes de régularisation divers	26	10 275	7 943
Total de l'Actif		211 215	148 542

PASSIF	Notes	1998	1997
en millions d'Euros			
Opérations de trésorerie et interbancaires	27	50 735	45 342
Opérations avec la clientèle	28	12 407	10 901
Titres donnés en pension livrée	29	68 390	46 751
Titres de transaction	30	38 602	27 153
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	31	21 371	8 317
Autres comptes d'opérations sur titres	32	1 298	991
Comptes de régularisation, provisions et divers	33	8 339	5 690
Dettes subordonnées	34	2 218	741
Fonds propres		7 072	2 538
Résultat		783	118
Total du Passif		211 215	148 542
Engagements hors-bilan	39		

VARIATION DES FONDS PROPRES SOCIAUX

Après constitution de la provision pour coûts de restructuration et d'intégration décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999

➤ Voir page 16 du document « Assemblée Générale Ordinaire »

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 1998

Après constitution de la provision pour coûts de restructuration et d'intégration décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999

Note 1. Provision pour coûts de restructuration et d'intégration

Le 1^{er} février 1999, Paribas et la Société Générale ont annoncé leur intention de procéder au rapprochement de leurs deux groupes, et l'opération d'offre publique d'échange de la Société Générale sur les titres Paribas a été lancée le 12 février 1999. Le 9 mars au soir, la Banque Nationale de Paris a présenté des offres publiques d'échange disjointes sur les titres de la Société Générale et de Paribas.

Considérant que ces offres en cours constituent des conditions suffisantes pour la réalisation d'une opération de rapprochement, le Directoire de Paribas, dans sa séance du 11 mai 1999, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale l'inscription dans les comptes de 1998 d'une provision correspondant à la part de Paribas dans les coûts de restructuration et d'intégration consécutifs à une telle opération. Le montant de cette provision, estimé à 400 millions d'Euros, net d'un effet fiscal de 100 millions d'Euros, correspond notamment aux coûts d'adaptation des systèmes informatiques, aux coûts de réaménagement de l'immobilier d'exploitation, aux coûts d'adaptation des effectifs et aux coûts fiscaux induits par l'opération. Les comptes présentés ci-dessus intègrent l'effet de la constitution de cette provision décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999. Si l'opération de rapprochement avec la Société Générale ne se réalisait pas, la provision serait reprise dans les comptes de 1999.

Notes 2 à 32

➤ Voir pages 17 à 33 du document « Assemblée Générale Ordinaire »

Note 33. Comptes de régularisation, provisions et divers

En millions d'Euros	Notes	1998	1997
Provisions sur engagements de hors-bilan		12	
Provisions pour risques pays et autres risques d'exploitation bancaire		717	473
Provisions réglementées		24	16
Sous total provisions pour risques d'exploitation	16	753	489
Provisions pour retraites		138	112
Provisions pour impôts différés		5	
Provisions pour risques sur titres de participation		39	
Provision pour coûts de restructuration et d'intégration		500	
Sous total autres provisions pour risques et charges		682	112
Comptes de régularisation		6 904	5 089
Total		8 339	5 690

Le stock de provisions pour risques sur titres de participation, qui était de 296 millions d'Euros au 1^{er} janvier 1998, provient des sociétés absorbées, et notamment de la Compagnie Financière de Paribas et de la Compagnie de Navigation Mixte. Ce stock a fait l'objet de reprises sur cessions de l'exercice pour 120 millions d'Euros (cf. note 9) et d'un mouvement net de reprise pour 137 millions d'Euros (cf. note 10).

Notes 34 à 39

➤ Voir pages 34 à 38 du rapport annuel « Assemblée Générale Ordinaire »

Note 40. Opérations intervenues depuis la clôture des comptes au 31 décembre 1998

Le 12 février 1999, la Société Générale a lancé une offre publique d'échange sur les titres Paribas. Le 9 mars 1999 au soir, la Banque Nationale de Paris a déposé auprès du Conseil des Marchés Financiers (CMF) deux projets d'offres publiques d'échange disjoints sur les titres de la Société Générale et de Paribas, ce dernier projet étant concurrent de l'offre en cours émise par la Société Générale. Le CMF a déclaré recevables ces deux projets de la Banque Nationale de Paris le 16 mars 1999, et a ouvert les deux offres le 31 mars 1999. Le calendrier de ces offres reste encore à fixer par le CMF. Par ailleurs, en janvier 1999, Paribas a cédé à Saint-Gobain le solde de sa participation dans Poliet.

Note 41. Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

En Euros	1994	1995	1996	1997	1998
I – SITUATION FINANCIERE EN FIN D’EXERCICE					
Capital social	650 532 184	662 737 466	861 558 624	878 331 446	2 465 707 798
Nombre d'actions émises	42 672 114	43 472 728	56 514 541	57 614 766	161 739 829
II – RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
Produits d'exploitation bancaire	17 126 701 360	16 493 159 904	20 880 559 853	70 115 205 736	55 795 367 774
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	473 879 231	140 896 142	263 904 589	205 863 582	1 354 970 445
Impôt sur les bénéfices	110 941 282	98 909 426	43 595 909	- 26 924 635	- 17 990 302
Résultat après impôt, amortissements et provisions	112 457 573	- 523 028 644	121 558 704	117 979 433	782 770 000
Montant distribué	110 590 471	6 288 522	120 618 207	118 135 579	404 436 333
III – RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	8.51	0.97	3.90	4.04	8.49
Résultat après impôt, amortissements et provisions	2.64	- 12.03	2.15	2.05	4.84
Distribution par titre(1)	2.59	-	2.13	2.05	2.50
(2)	2.59	1.91	2.13	2.05	
IV – PERSONNEL (3)					
Nombre de salariés	3 389	3 559	3 514	3 706	4 076
Montant de la masse salariale et participation au bénéfice	179 266 592	179 791 596	227 899 184	239 506 628	322 566 408
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	78 247 511	84 776 605	98 979 000	131 364 031	134 020 294

(1) Actions ordinaires

(2) Certificats d'investissement et actions privilégiées

(3) Payé en France

Notes 42 à 43

➤ Voir pages 40 à 48 du document « Assemblée Générale Ordinaire »

Note 44. Comptes de résultat publiés au Balo

*après constitution de la provision pour coûts de restructuration et d'intégration
décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999*

En millions d'Euros	1998	1997
Intérêts et produits assimilés	8 911	5 593
– sur opérations avec les établissements de crédit	5 677	3 422
– sur opérations avec la clientèle	1 901	1 496
– sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 333	665
– Autres intérêts et produits assimilés		10
Intérêts et charges assimilés	- 9 138	- 5 886
– sur opérations avec les établissements de crédit	- 6 410	- 4 739
– sur opérations avec la clientèle	- 632	- 485
– sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 2 096	- 662
Produits sur opérations de crédit bail et de location avec option d'achat	60	3
Charges sur opérations de crédit bail et de location avec option d'achat	- 36	- 3
Revenus des titres à revenu variable	1 131	486
Commissions (produits)	813	614
Commissions (charges)	- 529	- 336
Gains sur opérations financières	1 690	1 211
– Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction		341
– Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	73	16
– Solde en bénéfice des opérations de change		191
– Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	1 617	663
Pertes sur opérations financières	- 433	0
– Solde en pertes des opérations sur titres de transaction	- 371	
– Solde en pertes des opérations sur titres de placement		
– Solde en pertes des opérations de change	- 62	
– Solde en pertes des opérations sur instruments financiers		
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES	198	261
– Autres produits d'exploitation bancaire	95	186
– Autres produits d'exploitation non bancaire	103	75
Charges générales d'exploitation	- 1 628	- 1 333
– Frais de personnel	- 1 099	- 908
– Autres frais administratifs	- 529	- 425
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles	- 80	- 44
Autres charges d'exploitation	- 163	- 126
– Autres charges d'exploitation bancaire	- 71	- 66
– Autres charges d'exploitation non bancaire	- 92	- 60
Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	- 364	- 354
Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations		
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations	733	5
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	1 165	91
Impôt sur les bénéfices	18	27
Provision pour coûts de restructuration et d'intégration nette d'impôt (voir note 1)	- 400	
RESULTAT DE L'EXERCICE	783	118

Note 45. Bilans publiés au Balo

*après constitution de la provision pour coûts de restructuration et d'intégration
décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999*

ACTIF en millions d'Euros	1998	1997
Caisse, banques centrales, C.C.P.	739	78
Effets publics et valeurs assimilées	6 525	6 209
Créances sur les établissements de crédit		
– à vue	7 445	7 437
– à terme	78 119	48 815
Créances sur la clientèle		
– créances commerciales	586	703
– autres concours à la clientèle	39 575	32 020
– comptes ordinaires débiteurs	2 425	1 807
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 282	25 713
Actions et autres titres à revenu variable	4 816	3 606
Participations et activités de portefeuille	3 192	1 530
Parts dans les entreprises liés	7 164	1 793
Crédit-bail et location avec option d'achat	164	75
Immobilisations incorporelles	126	52
Immobilisations corporelles	245	270
Actions propres	404	
Autres actifs	17 613	11 918
Comptes de régularisation	6 795	6 516
Total de l'actif	211 215	148 542

PASSIF en millions d'Euros	1998	1997
Banques centrales, C.C.P.	65	209
Dettes envers les établissements de crédit		
– à vue	11 010	13 326
– à terme	104 883	71 095
Comptes créditeurs de la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
– à vue	23	27
– à terme	28	19
Autres dettes		
– à vue	4 453	3 680
– à terme	11 536	14 942
Dettes représentées par un titre		
– Bons de caisse	4	6
– Titres de créances négociables et titres du marché	13 216	5 357
– Emprunts obligataires	8 614	3 113
Autres passifs	41 132	28 868
Comptes de régularisation	4 748	3 847
Provisions pour risques et charges	1 406	640
Provisions réglementées	24	17
Dettes subordonnées	2 218	741
Capital souscrit	2 466	878
Réserves	4 374	1 652
Ecart de réévaluation	7	7
Report à nouveau	225	
Résultat de l'exercice	783	118
Total du Passif	211 215	148 542

**I- 4. RAPPORT COMPLEMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SOCIAUX**

PARIBAS

Société Anonyme

3 rue d'Antin
75002 Paris

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE
AU RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 1998

ERNST & YOUNG Audit
34 boulevard Haussmann
75009 Paris

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

PARIBAS

Société Anonyme

3 rue d'Antin
75002 Paris

RAPPORT COMPLEMENTAIRE AU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 1998

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, sur :

- le contrôle des comptes annuels de PARIBAS, établis en euro, tels qu'ils sont présentés dans la partie I-3 du présent document,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire du 17 février 1999 et ont fait l'objet d'un premier rapport de notre part en date du 9 mars 1999 dans lequel nous certifions les comptes sans réserve en attirant l'attention sur le fait qu'une opération d'offre publique d'échange de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE sur les titres PARIBAS avait été lancée le 12 février 1999 et que les comptes annuels arrêtés par le Directoire ne tenaient pas compte d'une provision pour coûts de restructuration et d'intégration consécutifs à cette opération, d'un montant net d'impôt de 400 millions d'euro. L'inscription de cette provision dans les comptes au 31 décembre 1998 reposait en effet sur l'issue favorable de l'offre publique d'échange et, en particulier, de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, le 1er avril 1999, de l'augmentation de capital rémunérant les actions PARIBAS apportées. Dès lors que ces conditions étaient réunies, et conformément à la décision du Directoire, il aurait été proposé à l'Assemblée Générale de PARIBAS de modifier les comptes annuels pour inclure cette provision.

Du fait des offres publiques d'échange disjointes de la BANQUE NATIONALE de PARIS sur les titres de PARIBAS et de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE déposées le 9 mars 1999 au soir, les assemblées générales du 1er avril 1999 ont été repoussées. Le Directoire du 11 mai 1999 a considéré que, compte tenu des diverses offres publiques en cours, les conditions d'un rapprochement sont suffisamment réunies. En conséquence, les comptes annuels ont été modifiés par l'Assemblée Générale pour prendre en compte cette provision pour coûts de restructuration et d'intégration, ramenant le résultat social de

l'exercice de 1.183 millions d'euro à 783 millions d'euro, et les capitaux propres à 7.855 millions d'euro.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans la note complémentaire au document "Assemblée Générale Ordinaire" (partie I-1 du présent document), ainsi que dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 7 juin 1999

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Deloitte Touche Tohmatsu

Patrick GOUNELLE

Jacques MANARDO

Partie II COMPLETANT LE DOCUMENT « RAPPORT ANNUEL »

II-1 Note complémentaire au document « Rapport annuel »

Compte tenu des offres publiques d'échange présentées par la Banque Nationale de Paris sur les titres de Paribas et de la Société Générale le 9 mars 1999 au soir, la date de l'Assemblée Générale Annuelle de Paribas initialement prévue le 1^{er} avril 1999 a été reportée.

Le Directoire a décidé le 11 mai 1999 de convoquer l'Assemblée Générale annuelle, pour une réunion le 7 juin 1999.

En ce qui concerne l'approbation des comptes de l'exercice 1998 et la proposition de constituer une provision pour coûts de restructuration et d'intégration, d'un montant de 400 millions d'Euros après impôt soumise à l'Assemblée, le Directoire a considéré, compte tenu des diverses offres publiques en cours, que les conditions d'un rapprochement sont suffisamment réunies.

Toutes les études faites au cours des derniers mois sur les conséquences d'un rapprochement notamment en matière de systèmes informatiques, de développement de nouveaux modes de distribution, de formation du personnel, ont confirmé l'estimation des coûts qui résulteront de ce rapprochement.

La proposition faite à l'Assemblée Générale de constituer une provision pour coûts de restructuration a donc été maintenue.

Si l'opération de rapprochement avec la Société Générale ne se réalisait pas, la provision serait reprise dans les comptes de 1999.

L'Assemblée du 7 Juin 1999 a approuvé cette proposition; les comptes sociaux et leurs annexes (notamment la note n°1 et les notes au pied du bilan et du compte de résultat) ont été modifiés en conséquence (cf. point I-3 du présent complément). Les comptes consolidés de 1998 intègrent cette provision, visée pages 49, 62, 66, 67, 69, 99, 101, 102, 117 du document « Rapport Annuel »

Par ailleurs, le Directoire a décidé le 30 mars 1999 la distribution d'un acompte sur dividende d'un montant net de 2,50 Euros par action à valoir sur la distribution au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1998. Cet acompte a été mis en paiement le 28 mai 1999 et correspond au dividende visé pages 4 et 63 du document « rapport annuel ». Cet acompte, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Juin 1999, correspond à la totalité du montant du dividende .

Enfin, il est prévu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire postérieurement à l'Assemblée Générale Annuelle dont l'ordre du jour et les projets de résolution figurent dans des documents annexes. Il en est de même d'une Assemblée des titulaires de droits de vote double. Aucune date n'est fixée à ce jour pour leur convocation.

II- 2 COMPTES CONSOLIDES AVEC INCORPORATION DE LA PROVISION POUR RESTRUCTURATION

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Après constitution de la provision pour coûts de restructuration et d'intégration décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999.

(en millions d'euros)	Notes	1998	1997	1996
Intérêts et produits assimilés	5	11 174	10 363	10 630
Intérêts et charges assimilés	6	-9 970	-9 247	-9 497
Commissions nettes	7	888	765	550
Produits nets sur opérations financières et diverses	8	1 680	1 514	1 315
Produits des opérations d'assurance	10	365	231	204
Autres revenus nets		254	218	172
Cessions d'immeubles et de titres de participation	11	748	684	859
Dotations et reprises de provisions sur titres de participation et immeubles		-27	-189	-232
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	12	554	423	209
Produit global d'exploitation		5 666	4 762	4 210
Charges générales d'exploitation	13	-3 409	-2 838	-2 433
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		-165	-161	-136
Amortissement des écarts d'acquisition	14	-89	-48	-76
Résultat brut d'exploitation		2 003	1 715	1 565
Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation	15	-561	-596	-726
Résultat courant avant impôt		1 442	1 119	839
Impôt sur les sociétés	16	-301	-6	-275
Résultat net global		1 141	1 113	564
Intérêts minoritaires		-143	-319	-93
Résultat net part du Groupe hors activités cédées		998	794	471
Résultat net d'impôt et de minoritaires sur activités cédées	4	-4	87	108
Plus-values de cession nettes d'impôt sur activités cédées	4	8	129	152
Intérêts minoritaires sur plus-values sur activités cédées	4	0	-8	-68
Résultat net part du Groupe des activités cédées		4	208	192
Résultat net part du Groupe avant provision pour coûts de restructuration et d'intégration		1 002	1 002	663
Provision pour coûts de restructuration et d'intégration nette d'impôt	1	-400		
Résultat net part du Groupe		602	1 002	663
Résultat net par action (en euros) *				
- avant provision pour coûts de restructuration et d'intégration		6,52	9,05	6,06
- après provision pour coûts de restructuration et d'intégration		3,92	9,05	6,06
(*) Nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice		153 795 045	110 670 396	109 512 409

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE

Après constitution de la provision pour coûts de restructuration et d'intégration décidée par l'Assemblée générale du 7 juin 1999.

(en millions d'euros)	Notes	1998	1997	1996
Actif				
Opérations de trésorerie et interbancaires	17	15 270	19 084	21 400
Opérations avec la clientèle	18	49 784	49 099	47 323
Opérations de crédit-bail	19	5 296	4 985	5 009
Placements des compagnies d'assurance	20	16 018	13 745	11 788
Titres reçus en pension livrée	22	71 688	50 707	43 968
Titres de transaction	23	65 451	44 417	43 611
Titres de placement	24	9 480	11 650	9 913
Titres d'investissement	25	3 237	3 565	3 957
Autres comptes d'opérations sur titres	27	2 108	2 488	2 223
Titres de participation	28	3 079	2 993	2 785
Part dans l'actif net des sociétés mises en équivalence	29	2 967	3 875	4 179
Part dans l'actif net des activités cédées	4	174	181	934
Immobilisations	30	2 816	2 999	3 057
Ecarts d'acquisition	31	1 267	1 261	359
Comptes de régularisation et divers	32	16 480	12 778	8 901
Total de l'actif		265 115	223 827	209 407
Passif				
Opérations de trésorerie et interbancaires	33	39 794	47 580	50 181
Opérations avec la clientèle	34	21 757	19 820	16 258
Provisions techniques des compagnies d'assurance	35	15 881	13 320	10 990
Titres donnés en pension livrée	36	78 008	54 978	51 802
Titres de transaction	37	53 828	33 573	29 759
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	38	24 101	27 012	26 686
Autres comptes d'opérations sur titres	39	3 063	4 339	2 957
Comptes de régularisation, provisions et divers	40	15 896	12 094	10 162
Dettes subordonnées	41	3 036	1 685	1 555
Fonds propres consolidés		9 006	8 097	8 233
* Part du Groupe		7 949	7 179	5 485
* Part des minoritaires		1 057	918	2 748
Résultat consolidé		745	1 329	824
* Part du Groupe		602	1 002	663
* Part des minoritaires		143	327	161
Total du passif		265 115	223 827	209 407

VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES

Après constitution de la provision pour coûts de restructuration et d'intégration décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999

Voir page 68 du document « Rapport annuel ».

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après constitution de la provision pour coûts de restructuration et d'intégration décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999

Note 1- Provision pour coûts de restructuration et d'intégration

Le 1^{er} février 1999, Paribas et la Société Générale ont annoncé leur intention de procéder au rapprochement de leurs deux groupes, et l'opération d'offre publique d'échange de la Société Générale sur les titres Paribas a été lancée le 12 février 1999. Le 9 mars au soir, la Banque Nationale de Paris a présenté des offres publiques d'échange disjointes sur les titres de la Société Générale et de Paribas.

Considérant que ces offres en cours constituent des conditions suffisantes pour la réalisation d'une opération de rapprochement, le Directoire de Paribas, dans sa séance du 11 mai 1999, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale l'inscription dans les comptes de 1998 d'une provision correspondant à la part de Paribas dans les coûts de restructuration et d'intégration consécutifs à une telle opération. Le montant de cette provision, estimé à 400 millions d'Euros, net d'un effet fiscal de 100 millions d'Euros, correspond notamment aux coûts d'adaptation des systèmes informatiques, aux coûts de réaménagement de l'immobilier d'exploitation, aux coûts d'adaptation des effectifs et aux coûts fiscaux induits par l'opération. Les comptes présentés ci-dessus intègrent l'effet de la constitution de cette provision décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999. Si l'opération de rapprochement avec la Société Générale ne se réalisait pas, la provision serait reprise dans les comptes de 1999 ;

Notes 2 à 39 – voir pages 69 à 92 du document « Rapport annuel »

Note 40- Comptes de régularisation, provisions et divers

en millions d'euros	Note	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
Comptes de régularisation et créditeurs divers		13 383	9 946	8 315
Impôts différés		331	341	274
Ecarts d'acquisition négatifs		35	41	48
Provisions pour engagements hors bilan, risques d'exploitation bancaire et risques sur titres de participation		869	1 191	1 123
Provisions pour risques pays	21	538	407	217
Provisions pour retraites et avantages assimilés		240	168	185
Provision pour coûts de restructuration et d'intégration	1	500		
Total		15 896	12 094	10 162

Les provisions pour retraites couvrent les engagements résiduels résultant de l'intégration des banques françaises dans le régime ARRCO-AGIRC, les indemnités de départ, les autres avantages liés à l'ancienneté, les engagements au titre des régimes supplémentaires ainsi que ceux liés aux cessations anticipées d'activité. Elles ne comprennent pas les écarts actuariels étalés sur 15 ans, qui se montent à 59 millions d'euro au 31 décembre 1998.

Notes 41 à 47 – voir pages 93 à 99 du document « Rapport annuel »

Note 48 – Opérations intervenues depuis la clôture des comptes au 31 décembre 1998.

Le 12 février 1999, la Société Générale a lancé une offre publique d'échange sur les titres Paribas. Le 9 mars 1999 au soir, la Banque Nationale de Paris a déposé auprès du Conseil des Marchés Financiers (CMF) deux projets d'offres publiques d'échange disjointes sur les titres de la Société Générale et de Paribas, ce dernier projet étant concurrent de l'offre en cours émise par la Société Générale. Le CMF a déclaré recevables ces deux projets de la Banque Nationale de Paris le 16 mars 1999, et a ouvert les deux offres le 31 mars 1999. Le calendrier de ces offres reste encore à fixer par le CMF. Par ailleurs, en janvier 1999, Paribas a cédé à Saint-Gobain le solde de sa participation dans Poliet.

Note 49 – Bilan et compte de résultat publiés au BALO

Actif : voir page 100 du document « Rapport annuel »

Passif

en millions d'euros	Note	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
PASSIF				
Banques centrales, CCP		74	218	521
Dettes envers les établissements de crédit:				
. A vue		17 544	16 705	20 611
. A terme		95 985	80 746	86 159
Comptes créditeurs de la clientèle:				
. Comptes d'épargne à régime spécial				
- A vue		92	94	2 279
- A terme		181	173	3 664
. Autres dettes				
- A vue		6 895	6 225	10 401
- A terme		18 218	17 971	20 405
Dettes représentées par un titre:				
. Bons de caisse		53	71	2 105
. Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		15 437	15 871	18 922
. Emprunts obligataires		10 045	12 602	12 167
Autres passifs		59 486	39 266	34 265
Comptes de régularisation		9 681	7 331	7 257
Ecart d'acquisition		35	42	48
Provisions pour risques et charges		2 034	1 771	1 847
Dettes subordonnées		3 027	1 676	2 132
Capital souscrit		2 465	1 265	946
Primes d'émission, d'apport et de fusion		183	5 094	4 187
Situation nette:				
. Part du groupe				
- Réserves		5 301	820	351
- Résultat		602	1 002	663
. Part des minoritaires				
- Réserves		1 057	918	2 983
- Résultat		143	344	191
Total du passif		248 538	210 205	232 104

Compte de résultat publié au BALO

En millions d'euros	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
Intérêts et produits assimilés:	11 042	10 745	12 694
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	3 851	3 247	3 352
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 162	4 176	5 083
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres a revenu fixe	849	1 257	2 045
. Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	2 178	2 065	2 211
. Autres intérêts et produits assimilés	2	0	3
Intérêts et charges assimilés:	-10 025	-9 668	-10 978
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-5 404	-4 792	-5 246
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-1 078	-1 071	-1 380
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres a revenu fixe	-1 776	-2 161	-2 637
. Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-1 767	-1 642	-1 714
. Autres intérêts et charges assimilées	0	-2	-1
Revenus des titres a revenu variable	144	159	162
Commissions (produits)	1 489	1 185	1 213
Commissions (charges)	-588	-389	-310
Gains sur opérations financières:	1 525	1 494	1 355
. Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	-259	512	744
. Solde en bénéfice (perte) des opérations sur titres de placement	148	106	104
. Solde en bénéfice des opérations de change	-42	199	23
. Solde en bénéfice (perte) des opérations sur instruments financiers	1 678	677	484
Autres produits d'exploitation bancaire:	703	572	589
. Autres produits d'exploitation bancaire	292	281	346
. Autres produits d'exploitation non bancaire	411	291	243
Charges générales d'exploitation:	-3 235	-2 901	-3 278
. Frais de personnel	-1 962	-1 734	-2 019
. Autres frais administratifs	-1 273	-1 167	-1 259
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-250	-212	-262
Autres charges d'exploitation:	-177	-152	-200
. Autres charges d'exploitation bancaire	-128	-113	-163
. Autres charges d'exploitation non bancaire	-49	-39	-37
Solde en perte des corrections de valeur des créances et du hors bilan	-562	-600	-851
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	727	672	772
Résultat ordinaire avant impôt	793	905	906
Impôt sur les bénéfices	-261	-61	-310
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	613	502	258
. Non financières	200	250	77
. Financières	413	252	181
Provision pour coûts de restructuration et d'intégration nette d'impôt *	-400		
Résultat de l'exercice	745	1 346	854
Part du groupe	602	1 002	663
Part des intérêts minoritaires	143	344	191
* Voir Note 1			

Note 50 et 51 – voir pages 103 à 116 du document « Rapport annuel »

II- 3 RAPPORT COMPLEMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

ERNST & YOUNG Audit
34 boulevard Haussmann
75009 Paris

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

PARIBAS

Société Anonyme

3 rue d'Antin
75002 Paris

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 1998

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de PARIBAS établis en euro et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1998, tels qu'ils sont présentés dans la partie II-2 du présent document.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire du 17 février 1999 et ont fait l'objet d'un premier rapport de notre part en date du 9 mars 1999 dans lequel nous certifions les comptes sans réserve en attirant l'attention sur la note 1 de l'annexe qui précisait qu'une opération d'offre publique d'échange de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE sur les titres PARIBAS avait été lancée le 12 février 1999 et que les comptes consolidés arrêtés par le Directoire ne tenaient pas compte d'une provision pour coûts de restructuration et d'intégration consécutifs à cette opération, d'un montant net d'impôt de 400 millions d'euro. L'inscription de cette provision dans les comptes au 31 décembre 1998 reposait en effet sur l'issue favorable de l'offre publique d'échange et, en particulier, de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, le 1er avril 1999, de l'augmentation de capital rémunérant les actions PARIBAS apportées. Dès lors que ces conditions étaient réunies, et conformément à la décision du Directoire, les comptes consolidés auraient été modifiés pour inclure cette provision.

Du fait des offres publiques d'échange disjointes de la BANQUE NATIONALE de PARIS sur les titres de PARIBAS et de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE déposées le 9 mars 1999 au soir, les assemblées générales du 1^{er} avril 1999 ont été repoussées. Le Directoire du 11 mai 1999 a considéré que, compte tenu des diverses offres publiques en cours, les conditions d'un rapprochement sont suffisamment réunies. En conséquence, les comptes consolidés ont été modifiés pour prendre en compte cette provision pour coûts de restructuration et d'intégration, ramenant le résultat part du Groupe à 602 millions d'euro et les capitaux propres consolidés part du groupe à 8.551 millions d'euro.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe et dans la note complémentaire au document "Rapport Annuel" (partie II-1 du présent document). Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 7 juin 1999

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Deloitte Touche Tohmatsu

Patrick GOUNELLE

Jacques MANARDO

II - 4 COMPLEMENT A LA PAGE 5 DU RAPPORT ANNUEL : ACCORDS CONCERNANT PARIBAS

Le 19 Avril 1999, a été publiée par PARIBAS une note d'information en réponse à l'offre de la Banque Nationale de Paris, note enregistrée par la COB sous le N° 99-412 le 16 avril 1999.

Les principales informations contenues dans cette note sont :

- L'avis motivé du Conseil de Surveillance sur l'offre de la BNP ;
- Les observations formulées par certains membres du Conseil de Surveillance ;
- Des informations relatives au protocole d'accord intervenus entre la Compagnie Financière de Paribas (aujourd'hui PARIBAS) et Mutuelles Unies (aujourd'hui Mutuelles AXA). Ce protocole a été motivé par le désir des deux groupes de renforcer leur coopération et d'asseoir le caractère stable et français de leur actionnariat.

Il prévoyait une prise de participation à hauteur de 20% de Paribas dans la Compagnie Financière Drouot, aujourd'hui FINAXA, dont Paribas détient actuellement 22,7% du capital et 13,7% des droits de vote. Il prévoyait également une augmentation de la participation du groupe AXA dans Paribas, qui devait atteindre 5%. Elle est aujourd'hui de 7,16%. Les parties se sont engagées à maintenir leur participation réciproque pendant la durée de leur accord, « toute modification de la participation de l'une des parties devant être soumise à l'approbation de l'autre partie ».

Cet accord a été conclu pour une durée de 6 ans, tacitement renouvelable par périodes équivalentes, sauf dénonciation trois mois avant l'échéance, chaque partie s'engageant à donner à l'autre un droit de reclassement des actions qu'il détient.

Les termes généraux de cet accord ont été transmis le 16 avril 1999 aux membres du Conseil de Surveillance de Paribas et au Président du Conseil d'Administration de la BNP.

II-5 COMPLEMENT A LA PAGE 120 DU RAPPORT ANNUEL (OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR PARIBAS)

Il est à noter que l'ensemble des plans de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de Paribas prévoit des cas d'exercice anticipé d'options. Outre les cas usuels ou légaux (décès, retraite, licenciement autre que pour faute...) l'exercice anticipé concerne selon les plans le cas d'une offre publique jugée hostile par le Conseil de Surveillance et le Directoire et les cas de détention par un actionnaire de plus du tiers et/ou de plus de 50% du capital.

II-6- COMITE EXECUTIF

Suite à la nomination au Comité Exécutif de Michel CLAIR et Philippe WAHL, les pages 9 et 10 du document « Rapport annuel » ont été complétées.

II-7 RELEVEMENT DE L'OFFRE DE LA SOCIETE GENERALE SUR PARIBAS

Le 14 Juin 1999, La Société Générale a déposé auprès du CMF une surenchère prévoyant le relèvement des conditions financières de l'offre faite aux actionnaires de PARIBAS depuis l'ouverture de l'offre publique d'échange initiée par la Société Générale sur les titres PARIBAS le 12 Février 1999

Le 18 Juin 1999, le Conseil de Surveillance de Paribas a estimé que la surenchère améliorerait encore l'intérêt du projet SG PARIBAS pour ses actionnaires et a renouvelé sa recommandation d'apporter les titres PARIBAS à l'offre de la Société Générale.

II-8- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité.

Le Président du Directoire
André Lévy-Lang

II-9- ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Voir page suivante)

ERNST & YOUNG Audit
34 boulevard Haussmann
75009 Paris

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

PARIBAS

Société Anonyme

3 rue d'Antin
75002 Paris

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur le Complément au Document de Référence**

Dans notre attestation sur le document de référence visé par la COB le 9 avril 1999, nous avons mentionné les diligences effectuées ainsi que nos observations sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Nous avons procédé à la vérification des informations données dans le "complément au document de référence" qui remplace le complément enregistré le 21 mai 1999 sous le numéro R. 99-220, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Ce document fait suite à l'approbation par l'Assemblée Générale du 7 juin 1999 de la modification des comptes de l'exercice 1998, incluant la constitution d'une provision pour coûts de restructuration et d'intégration de 400 millions d'euro nets d'impôts. Ces derniers comptes, annuels et consolidés, ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité de ces informations complémentaires.

Paris et Neuilly, le 18 juin 1999

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Deloitte Touche Tohmatsu

Patrick GOUNELLE

Jacques MANARDO